

2023/.....

Parafe

AFFICHÉ LE 25./04./2023

DELIBERATION N°358

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 8 février 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL;

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023 – budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé.

DELIBERATION ADOPTEE PAR:

- 32 Voix Pour: Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÈ, Monsieur Malek BENSAI, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.
- > 3 Abstentions : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 11 avril 2023

> La secrétaire de séance, Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mols et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 11 avril 2023

> Le Maire, Jean-François ONET



Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Présents : Absents : Pouvoirs :	24
Pouvoire ·	11
rouvoirs .	11
Votants :	35

Dzoir-la-Ferrière

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS: Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laetitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS: Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÈ, Madame Aline PALOMARES.

POUVOIRS DE :	Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
	Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick SALMON
	Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Chantal LAÏK	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Madame Josyane MÉLÉARD
	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAI
	Madame Béatrice LAINÈ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
	Madame Aline PALOMARES	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

^{*}Il est à noter que Madame Chantal LAÏK est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Procès-verbal d'installation de nouveaux membres du conseil municipal)

^{*}Il est à noter que Madame Indira GOKOUL est arrivée avant le vote de la délibération n°2 (Remplacement de conseillers municipaux au sein des commissions municipales)